

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

J2D215 & 5110
Baccalauréat universitaire en relations internationales
– Examen de janvier 2020 –

L'EXAMEN DURE 2H00.

LISEZ ATTENTIVEMENT LES CONSIGNES !

Il ne sera strictement répondu à aucune question (questions de vocabulaire incluses) pendant l'examen. Inutile donc de lever la main sauf s'il s'agit de faire part d'une erreur dans l'énoncé.

Votre fiche de réponse se trouve à la fin de l'énoncé (dernière page). Merci de la détacher avant de la rendre à la fin de l'examen. Vous pouvez conserver l'énoncé ainsi que votre brouillon.

Si, après l'annonce de la fin de l'examen, les copies ne sont pas immédiatement rendues, elles ne seront pas prises en compte par les correcteurs.

ATTENTION : La correction du QCM est informatisée. Vos réponses doivent donc être inscrites au feutre noir ou au stylo noir dans la fiche de réponse. En dehors de ces indications et croix, la fiche de réponses ne doit comporter aucune annotation, tâche, graffiti. Toute erreur de saisie liée au non-respect de ces règles ne sera pas révisée.

Lisez bien les questions avant d'y répondre. Il y a en tout 24 questions et chacune d'elle rapporte un point (aucun point ne sera déduit si la réponse est fausse). Pour chaque question, la réponse juste attendue est constituée de la sélection d'une ou plusieurs des lettres proposées ; chaque réponse correcte doit être cochée. Si la question nécessite que vous cochiez plusieurs lettres, le point sera accordé uniquement si vous avez coché la bonne combinaison de lettres. Si la réponse est incomplète, aucun point (0) ne sera accordé.

Par exemple :

- Quels sont les ingrédients du chocolat ?

- a. cacao
- b. acide hydrochlorique
- c. sucre
- d. beurre de cacao

Ici, la réponse attendue pour obtenir 1 point est : « a » + « c » + « d ». Si seulement « a » a été coché, vous n'avez pas le point.

Bon courage !

Liste des Abréviations

Convention I/CG I :	Convention de Genève (I) pour l'amélioration du sort des blessés et des malades des forces armées en campagne du 12 août 1949.
Convention II/CG II :	Convention de Genève (II) pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer du 12 août 1949.
Convention III/CG III :	Convention de Genève (III) relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949.
Convention IV/CG IV :	Convention de Genève (IV) relative la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949.
Les quatre Conventions de Genève :	Les Conventions de Genève I-IV du 12 août 1949.
Protocole I/PA I	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I).
Protocole II/PA II	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II).
Article 3 commun	Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949.
Article 2 commun	Article 2 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949.
Règlement de la Haye/RLH :	Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, Annexe à la Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, La Haye, 18 Octobre 1907.
CPI :	Cour pénale internationale
TPIR :	Tribunal pénal international pour le Rwanda
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Q 1. En DIH, qui peut revendiquer le statut de prisonnier de guerre dans un CAI ?

- A. Certains « civils » suivant les forces armées et sous contrat avec elles.
- B. Les « civils » participant à une levée en masse au sens de la CG III et du PA I.
- C. Les « civils » participant à un mouvement de résistance au sens de la CG III et du PA I.
- D. Les « civils » participant directement aux hostilités.

Les questions 2 à 16 sont fondées sur le cas pratique suivant :

Depuis 1950, les deux Etats voisins Tatoonie (peuplé majoritairement par l'ethnie jedi) et Hoth (peuplé majoritairement par l'ethnie sith) sont en froid. Ayant connu de nombreuses guerres par le passé, ils maintiennent dorénavant leurs relations diplomatiques à un minimum et s'évertuent, autant que possible, à s'ignorer sur la scène internationale.

En 1990, suite aux élections présidentielles en Hoth, un parti extrémiste sith arrive au pouvoir. Le président Palpatine, bien décidé à donner à son pays, ainsi qu'à son ethnie, une envergure internationale majeure, prend aussitôt une série de mesures choc. Symboliquement, en souvenir d'une période où l'ethnie sith dominait tout le continent, il s'octroie le titre d'Empereur. Au niveau national, il interdit tout d'abord tout enseignement et tout usage officiel de langue autre que celle de l'ethnie sith. Les temples et églises de religions autres que sith sont fermés. En matière d'accès au travail, une nouvelle loi de quotas donne la priorité à l'embauche aux Hothiens sur les autres nationalités et aux Siths sur les autres ethnies. Au niveau international, Hoth conclut un accord, dit « Pacte pour l'Amitié Sithienne » (PAS), avec l'Etat voisin de Coruscant qui est aussi peuplé majoritairement de Sith. Cet accord prévoit notamment des échanges en matière d'armement et un soutien militaire mutuel en cas d'agression.

Face à une politique hothienne qui lui est de plus en plus ouvertement hostile, l'Etat Tatoonie s'inquiète et décide également de prendre une série de mesures. Ainsi, en janvier 1991, le Président Yoda invite tous ses ressortissants présents sur le sol hothien à rentrer au pays. Auprès des Nations Unies, il s'évertue à dénoncer les violations des droits des minorités présentes en Hoth et demande à plusieurs reprises au Conseil de Sécurité de prendre des mesures préventives contre les violences que laissent présager les discours de l'Empereur Palpatine.

Le 10 février 1991, Hoth ferme ses frontières, bloquant un flux important d'émigration en direction de Tatoonie. Les civils essayant de fuir, aussi bien les Tatooniens que Hothiens de l'ethnie jedi, se retrouvent parqués dans des camps à proximité des frontières. Concerné par la situation, le Président Yoda décrète, dès le 11 février, un envoi massif de troupes militaires vers la frontière. Le soir même, l'Empereur Palpatine prend la parole dans une allocution télévisée et annonce : « considérer les mouvements de troupe tatooniennes comme un acte hautement hostile. C'est une déclaration de guerre de la part de la vermine Jedi qui ne peut rester sans réponse. Puisque c'est la guerre que Tatoonie demande, c'est la guerre que Tatoonie obtient ! ».

Face à de telles déclarations, Tatooine réitère ses demandes auprès des Nations Unies. Lorsque le Conseil de Sécurité prend sa Résolution 8888, le 20 février 1991, demandant à ce que soit « mis fin à l'escalade des menaces et de la tension militaire dans la région », la situation sanitaire dans les camps à la frontière hothienne est déjà très préoccupante.

Voyant que « l'intervention humanitaire » réclamée auprès des Nations Unies ne semble pas prête d'être votée, le Président Yoda décide unilatéralement et secrètement de lancer une opération militaire de grande envergure, l'opération « QUEFAN » (Que l'usage de la Force soit avec nous).

Tatooine, Hoth et Coruscant sont tous trois parties aux quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977. Tatooine a signé les Conventions de la Haye de 1899/1907 et Coruscant les a ratifiées. Les trois Etats sont des membres originaires des Nations Unies.

Q 2. Considérant les faits ci-dessus, que peut-on affirmer ?

- A. L'existence de violations des droits de l'Homme des minorités sur le territoire de Hoth suffit à caractériser un conflit armé.
- B. Le fait de retenir des civils d'une autre nationalité contre leur gré, comme c'est le cas avec l'armée hothienne qui ferme ses frontières, caractérise un niveau d'hostilité suffisant pour qualifier un CAI.
- C. Une déclaration de guerre comme celle de Hoth peut suffire à caractériser l'applicabilité du DIH propre au CAI.
- D. Une déclaration de guerre comme celle de Hoth ne suffit pas à déclencher l'applicabilité du DIH. Il faut pour cela des hostilités de fait.

Q 3. Considérant les faits ci-dessus, que peut-on affirmer ?

- A. En *ius in bello*, une opération militaire est licite si elle est autorisée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- B. En *ius in bello*, une opération militaire est licite si elle est conduite dans le cadre d'une intervention humanitaire.
- C. En *ius in bello*, une opération militaire est licite si elle est conduite dans le cadre de la lutte du bien (civilisation) contre le mal (terrorisme).
- D. En *ius ad bellum*, une opération militaire est licite si elle est autorisée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- E. Aucune des réponses précédentes n'est correcte.

Le 25 février 1991, l'opération QUEFAN commence. Les blindés de l'armée tatooinienne forcent les postes frontières hothiens et commencent leur avancée sur le territoire ennemi. Au même moment, l'armée de l'air de Tatooine déclenche une série de bombardements sur les centres de commandement militaire hothiens, destinés à désorganiser et ralentir les mouvements des troupes ennemies. Il apparaît toutefois rapidement que l'armée de Hoth a installé la quasi-totalité de ses centres de commandement au cœur des camps de civils bloqués aux frontières. Le Général Tusken, commandant en chef de l'armée de Tatooine, décide alors, immédiatement, d'annuler les frappes aériennes pour éviter de toucher les civils. Lorsque cet ordre atteint les pilotes, deux avions ont déjà largué leurs missiles sur l'un des centres de commandement. Si les missiles sont de haute précision et que l'entièreté du commandement local est anéanti, plus d'une trentaine de victimes civiles sont toutefois à déplorer.

Au même moment, ayant anticipé l'opération QUEFAN, l'armée hothienne fait exploser tous ses postes frontières qui avaient été piégés en secret. Les blindés tatooiniens sont aussitôt stoppés dans leur élan et les victimes militaires sont nombreuses. Par une chance incroyable, parmi les centaines de civils présents, seuls trois sont légèrement blessés.

Q 4. Au moment des événements du 25 février 1991, quelle est la nature du conflit et le droit applicable ?

- A. Il existe un CAI entre Hoth et Tatooine au sens de l'article 2 commun. Par conséquent, les quatre Conventions de Genève et le PA I s'appliquent.
- B. Il existe un CAI entre Hoth et Tatooine au sens de l'article 2 commun. Par conséquent, le Règlement de la Haye s'applique.
- C. Il existe un CANI entre Hoth et Tatooine au sens de l'article 2 commun. Par conséquent, les règles coutumières du Règlement de la Haye s'appliquent.
- D. De par le Traité d'alliance entre Hoth et Coruscant et considérant la déclaration de guerre de Hoth, il existe un état de guerre entre Coruscant et Tatooine alors même qu'il n'y a pas d'hostilités de fait entre eux.

Q 5. Considérant les événements du 25 février 1991, que peut-on affirmer ?

- A. Les centres de commandement militaires hothiens représentent des objectifs militaires pour Tatooine.
- B. Les centres de commandement militaires hothiens ne représentent pas des objectifs militaires légitimes pour Tatooine car ils sont situés au milieu de civils.
- C. Installer les centres de commandement au cœur des camps de civils est une ruse de guerre, donc autorisée par le DIH.
- D. Installer les centres de commandement au cœur des camps de civils est un acte de perfidie interdit au sens de l'article 37 du PA I.

Q 6. Considérant les événements du 25 février 1991, que peut-on affirmer ?

- A. En suspendant le bombardement aérien aussitôt informé du risque de toucher des civils, le Général Tusken semble respecter l'interdiction d'attaques indiscriminées prévue par le DIH.
- B. Puisqu'une trentaine de victimes civiles sont à déplorer après le bombardement du centre de commandement hothien, il est évident que le Général Tusken a violé l'interdiction d'attaque indiscriminée prévue par le DIH.
- C. Puisque Tatooine fait une trentaine de victimes civiles avec son bombardement et que Hoth n'en blesse que trois légèrement avec ses explosions, c'est Tatooine qui a le moins respecté son obligation de précaution dans l'attaque.
- D. Puisqu'en faisant exploser ses postes frontières, Hoth ne fait quasiment pas de dommages collatéraux, on peut en déduire qu'il a respecté le DIH.

Après avoir subi quelques jours de revers militaires, l'armée de Tatooine parvient finalement à avancer massivement sur le territoire de Hoth, dont les troupes militaires se retirent vers le centre du pays et sa capitale, Jakku. Au fur et à mesure de sa progression, l'armée tatooinienne subit de nombreuses embuscades dans lesquelles des civils siths font tout leur possible pour l'affaiblir. Ainsi, le 5 mars 1991, des paysans utilisent leurs tracteurs pour bloquer les routes et immobiliser les convois militaires. Cachés dans les fourrés, ils réussissent à abattre deux soldats et détruire un véhicule avant d'être abattus à leur tour. L'armée fait alors exploser les tracteurs qu'elle imagine piégés, avant de continuer sa route.

Le 7 mars 1991, en traversant le petit village d'Endor, les soldats de Tatooine sont encore pris pour cible par une vingtaine de civils cachés dans les maisons. Ces derniers, s'ils portent ouvertement les armes, utilisent des cocktails molotov (bombes artisanales) pour mettre le feu aux blindés et piègent (avec des mines) de nombreux objets usuels (tels des poussettes) un peu partout dans le village. A la fin de la journée, les victimes sont nombreuses dans les deux camps et cinq civils siths sont faits prisonniers par l'armée tatooinienne.

Q 7. Concernant les événements du 5 mars 1991, que peut-on affirmer ?

- A. Tant qu'ils sont cachés dans les fourrés et n'ont pas encore ouvert le feu sur les militaires, les paysans siths sont présumés être des combattants.
- B. A partir du moment où ils ouvrent le feu sur les militaires, les paysans siths perdent leur protection de civils en même temps que leur statut de civils.
- C. En l'espèce, mêmes s'ils bloquent la route et qu'ils sont piégés, les tracteurs sont des biens civils qui ne peuvent pas être considérés comme des objectifs militaires.
- D. Aucune de ces réponses n'est exacte.

Q 8. Concernant les événements du 7 mars 1991, que peut-on affirmer ?

- A. Les civils combattant dans Endor perdent le statut de civils au profit de celui de combattants car ils semblent participer à un mouvement de résistance au sens de la CG III et du PA I.
- B. Les civils combattant dans Endor perdent le statut de civils au profit de celui de combattants car ils semblent participer à une levée en masse au sens de la CG III et du PA I.
- C. Les civils combattants dans Endor peuvent être pris pour cible par les militaires de Tatooine car ils participent activement aux hostilités.
- D. Aucune de ces réponses n'est exacte.

Q 9. Concernant les événements du 7 mars 1991, quelle que peut-on affirmer ?

- A. Les cinq prisonniers capturés dans Endor sont des civils prenant part aux hostilités. Ils perdent par conséquent leur protection de civils et pourront être jugés pour avoir participé aux hostilités.
- B. Les cinq prisonniers capturés dans Endor sont des combattants au sens de l'article 44 du PA I. Ils bénéficient du statut de prisonnier de guerre et ne peuvent pas être jugés pour avoir participé aux hostilités.
- C. Les cinq prisonniers capturés dans Endor sont des combattants au sens de l'article 44 du PA I. Ils bénéficient du statut de prisonnier de guerre et ne peuvent pas être jugés pour avoir violé le DIH.
- D. Aucune de ces réponses n'est exacte.

Le 23 mars 1991, l'armée de Tatooine arrête finalement sa progression alors qu'elle est rentrée dans la capitale Jakku et a saisi le Parlement et la majorité des bâtiments officiels hothiens. La ligne de front se stabilise et les affrontements s'y font moins nombreux. Tatooine occupe désormais la moitié du territoire de Hoth ainsi que la moitié de Jakku.

Dans la zone occupée, les civils hothiens d'origine sith s'organisent. Utilisant les réseaux sociaux pour communiquer, ils mettent en place une « Résistance sithienne » avec une structure hiérarchique quasi militaire. Leurs actions sont de deux ordres. D'une part, ils multiplient les attaques de guérilla contre les troupes tatooiniennes en arborant fièrement le béret hothien et en portant leurs armes ouvertement au moment des affrontements. D'autre part, ils mènent des opérations punitives contre des familles civiles non-sith. Les hommes y sont exécutés sommairement et les femmes violées. Au milieu de ce chaos, les bandes de criminels en profitent

pour piller les banques et bijouteries de la zone occupée. Des résistants et des criminels sont quotidiennement arrêtés par les forces tatooiniennes.

L'Empereur Palpatine, qui a fui devant l'avancée des troupes ennemies, utilise désormais la télévision et la radio pour exhorter la population sith de Hoth de tout faire pour « éradiquer les envahisseurs impurs ». Il insiste pour qu'absolument aucun quartier ne soit accordé et rassure la population sith que « l'allié Coruscant viendra bientôt à leur aide avec une arme incroyable qui changera le sens de la guerre ».

Q 10. Concernant les événements à partir du 23 mars 1991, que peut-on affirmer ?

- A. Les civils combattant dans la zone occupée de Jakku perdent le statut de civils au profit de celui de combattants car ils semblent participer à un mouvement de résistance au sens de la CG III et du PA I.
- B. Les civils combattant dans la zone occupée de Jakku perdent le statut de civils au profit de celui de combattants car ils semblent participer à une levée en masse au sens de la CG III et du PA I.
- C. Les résistants arrêtés par les forces tatooiniennes ont le statut de prisonnier de guerre, même s'ils ont violé les lois et coutumes de la guerre. Ils pourront toutefois être jugés pour ces crimes.
- D. Les criminels arrêtés par les forces tatooiniennes alors qu'ils cambriolaient des banques peuvent, dans le doute, revendiquer le statut de prisonnier de guerre. Ils ne pourront toutefois pas être jugés pour avoir violé le droit interne hothien.

Q 11. Concernant les événements à partir du 23 mars 1991, que peut-on affirmer ?

- A. Tatooine est désormais souverain sur le territoire de Hoth qu'il occupe.
- B. Tatooine est désormais propriétaire du Parlement et des bâtiments officiels hothiens situés dans la partie de Jakku qu'il occupe.
- C. Tatooine peut utiliser l'argent public hothien pour financer ses opérations de guerre.
- D. Le DIH n'est plus applicable car il n'y a plus d'affrontements armés.

Q 12. Concernant les événements à partir du 23 mars 1991, que peut-on affirmer ?

- A. Les stations de radio et de télévision de Hoth apportent « une contribution effective à l'action militaire » au sens de l'article 52 du PA I, ce sont des objectifs militaires qui peuvent être attaqués.
- B. Les stations de radio et de télévision de Hoth offrent « en l'occurrence un avantage militaire précis » au sens de l'article 52 du PA I, ce sont des objectifs militaires qui peuvent être attaqués.
- C. Les stations de radio et de télévision de Hoth ne constituent pas des objectifs militaires au sens de l'article 52 du PA I.
- D. Les stations de radio et de télévision de Hoth sont des biens culturels au sens de l'article 53 du PA I.
- E. Aucune des réponses précédentes n'est correcte.

Q 13. Concernant les événements à partir du 23 mars 1991, que peut-on affirmer ?

- A. L'annonce de Palpatine constitue une ruse de guerre autorisée en DIH.
- B. L'annonce de Palpatine est une sommation permettant de rendre licite des représailles.
- C. L'annonce de Palpatine n'est pas contraire au DIH tant qu'elle n'est pas réalisée.
- D. L'annonce de Palpatine est contraire aux règles énoncées dans le PA I.
- E. L'annonce de Palpatine est contraire aux règles énoncées dans la VI^e convention de Genève.

Le 1^{er} avril 1991, alors qu'il avait jusque-là gardé le silence et ne s'était pas impliqué dans le conflit, l'Etat Coruscant annonce détenir une arme absolue d'une nouvelle génération. Cette arme, développée en secret, serait aussi puissante que l'arme atomique, mais sans retombées radioactives. Appelée « rayon de la mort », cette arme permettrait d'anéantir toute trace de vie dans un périmètre de 5 km de diamètre. En accord avec son traité d'alliance militaire, le chef d'Etat de Coruscant menace Tatooine de s'en servir si ce dernier ne retire pas immédiatement ses troupes de Hoth. Face au scepticisme du Président Yoda et son refus de même négocier, la menace est mise à exécution. A 15h18, le 3 avril 1991, la ville de Naboo dans le nord de Tatooine est rayée de la carte. Les 150 000 habitants civils et les 350 membres militaires de l'état-major tatooinien situés à Naboo sont réduits en cendre, tout comme l'ensemble des bâtiments et habitations.

Le même jour, à 15h36, le Président Yoda annonce la capitulation de Tatooine.

Q 14. Concernant les événements d'avril 1991, que peut-on affirmer ?

- A. L'état-major tatooinien répond aux critères définissant un objectif militaire en DIH.
- B. La ville de Naboo répond aux critères définissant un objectif militaire en DIH.
- C. En lançant un ultimatum à Tatooine pour qu'il retire ses troupes, Coruscant a respecté l'obligation de précaution dans l'attaque telle que prévue par l'article 57 du PA I.
- D. Une telle attaque est autorisée en DIH car elle permet de mettre fin au conflit.
- E. Aucune des réponses précédentes n'est correcte.

Q 15. Concernant les événements d'avril 1991, que peut-on affirmer ?

- A. En DIH, il est interdit d'utiliser une arme qui ne soit pas préalablement répertoriée.
- B. En DIH, si une arme ou son usage n'est pas spécifiquement interdite par une convention, elle est autorisée.
- C. En DIH, l'utilisation d'une arme de destruction massive comme le « rayon de la mort » est interdite car elle viole le principe de distinction et le principe de proportionnalité.
- D. En DIH, la possession d'une arme de destruction massive comme le « rayon de la mort » est interdite car elle viole le principe de distinction.

Q 16. Concernant la fin du conflit, que peut-on affirmer ?

- A. La capitulation de Tatoonie ne met pas fin à l'applicabilité du DIH.
- B. La capitulation de Tatoonie met fin à toute opération militaire.
- C. La capitulation de Tatoonie met fin à l'occupation.
- D. La capitulation de Tatoonie met fin aux internements.
- E. La capitulation de Tatoonie n'a aucune incidence sur le *ius in bello* car elle ne concerne que le *ius ad bellum*.

Les questions 17 à 22 sont fondées sur le cas pratique suivant :

Assialand est un Etat composé à 80% d'Assians et à 20% de Buruks (un groupe minoritaire). La plupart des Buruks vivent dans le nord du territoire d'Assialand, près de la frontière avec Burukland. Burukland est un Etat voisin d'Assialand, composé à 95% de Buruks et à 5% de différentes minorités ethniques (parmi lesquels des Assians).

Assialand, qui était une colonie britannique jusque dans les années 1960, connaît, suite à sa décolonisation, plus d'une dizaine d'années de guerre civile entre la minorité Buruk et la majorité Assiane. En 1983, un accord est finalement conclu entre les parties, qui reconnaît des droits à la minorité Buruk et notamment une autonomie partielle dans différents aspects de la vie civile.

En 2012, lors des élections législatives qui font suite à une crise financière sans précédent, le parti assian d'extrême droite « l'Etoile brillante » obtient la majorité des sièges parlementaires en Assialand. Craignant de voir leurs droits diminuer avec l'arrivée au pouvoir de l'Etoile Brillante, la minorité buruk fait entendre son mécontentement. De nombreuses manifestations, de moins en moins pacifiques, ont lieu dans le nord du pays jusqu'à ce que des affrontements éclatent finalement entre des Buruks et les forces de l'ordre d'Assialand, ainsi qu'entre des Buruks et des militants de l'Etoile Brillante. De nombreux Buruks sont alors arrêtés pour avoir participé aux manifestations. Dans les mois qui suivent, les émeutes se succèdent, entraînant la mort d'une dizaine de Buruks et l'arrestation de plus d'une centaine d'autres. Suite à cette escalade de la violence, le Parlement d'Assialand adopte la « Loi de Défense Patriotique - 2013 » (LDP). Celle-ci interdit toute manifestation hostile au Gouvernement, au Parlement ou à l'Etat d'Assialand, voire qui remettrait en cause l'indépendance et l'origine assiane d'Assialand. L'ethnie buruk est alors interdite de toute activité politique.

Sur les cinq anciens députés buruks, trois sont arrêtés pour exercice illégal d'activités politiques et aussitôt condamnés pour crime de trahison. De très violents affrontements éclatent alors dans le nord du pays entre Buruks et forces de police. Un groupe protestataire, le « Mouvement de Libération des Buruks » (MLB) voit le jour et appelle au changement de gouvernement ainsi qu'à la reconnaissance du droit des Buruks à l'autodétermination par tous les moyens nécessaires. Suite à cet appel, de nombreuses attaques désorganisées, mais violentes, sont menées par des Buruks contre des bâtiments officiels, des postes de police, des casernes militaires mais aussi des centres commerciaux et autres places publiques. Il en résulte la mort de 65 policiers, 20 fonctionnaires gouvernementaux, 75 militaires et plus de 250 civils, parmi lesquels de nombreux enfants.

En novembre 2013, le ministre de la Défense d'Assialand publie un communiqué de presse pour annoncer la proclamation de l'état d'urgence : « L'état d'urgence est proclamé en Assialand. Notre existence même est en danger. Les actes commis par ces terroristes ne resteront pas impunis et nous les combattons jusqu'au dernier ». Suite à ce communiqué, la « Loi Anti-Terrorisme – 2014 » (LAT) est adoptée par le Parlement. Cette loi autorise l'arrestation et le maintien en détention de tous les membres du MLB ou de toute personne suspectée d'être en lien avec leurs activités. Le Parlement autorise aussi les forces armées d'Assialand à prendre le contrôle total de la partie nord du pays et de mener toutes les attaques nécessaires contre des infrastructures (sur le territoire de l'Etat d'Assialand ou à proximité de ses frontières) qui seraient utilisées ou utiles aux actions violentes du MLB.

En février 2014, une importante campagne militaire est lancée contre le MLB dans le nord du pays, à la suite de quoi le MLB trouve refuge par-delà la frontière, dans une zone densément peuplée du territoire de Burukland. Il contrôle et lance depuis lors toutes ses opérations depuis ce quartier général au Burukland.

Le 2 mars 2014, le président du Burukland fait une annonce à la télévision : « Notre pays qui est un ardent défenseur des droits de l'Homme ne peut pas accepter ce qui se passe actuellement en Assialand. Le sort qui y est réservé à la minorité buruk constitue une violation flagrante des droits fondamentaux de cette minorité. Par conséquent, nous avons décidé d'accueillir et d'offrir refuge sur notre territoire à toutes les victimes de la répression assiane. » Dans les jours qui suivent, de nombreuses ONG rapportent que le soutien du Burukland va beaucoup plus loin qu'une aide humanitaire. Il apparaît en effet clairement que le Burukland soutient

désormais le MLB militairement et financièrement. Les combattants du MLB sont entraînés, équipés et conseillés par le Burukland, et les forces militaires de ce dernier sont derrière la coordination et le planning de toutes les opérations armées du MLB en Assialand. Le 15 mars 2014, l'Assialand accuse le Burukland de supporter les terroristes et de violer par conséquent son intégrité territoriale ainsi que sa souveraineté. Afin de faire cesser les « activités terroristes » du MLB, l'armée d'Assialand commence à mener de nombreuses opérations militaires par-delà sa frontière avec le Burukland. Le but de chacune de ces opérations est d'éliminer ou capturer les membres et partisans du MLB. De plus le ministre de la Défense d'Assialand ordonne le déploiement de drones de combat et d'observation dans tout le nord du pays et au-delà.

Le 25 mars 2014, les informations récoltées par l'un de ces drones indiquent qu'un groupe de personnes, suspectées d'être les chefs du MLB, sont en réunion d'état-major dans leur quartier général en territoire buruk. N'ayant pas de contrôle sur cette zone, et souhaitant qu'aucun des membres du MLB n'en réchappe, le commandant en chef de l'armée d'Assialand ordonne une frappe aérienne massive sur toute la zone. Comme prévu, tous les membres du MLB présents au quartier général sont tués. Toutefois, aucune mesure de précaution n'ayant été prise, plus d'un millier de civils meurent également du fait de ce bombardement.

Le 4 avril 2014, cinq membres du MLB sont identifiés par les forces armées d'Assialand à l'intérieur d'une école en territoire buruk, à proximité de la frontière avec l'Assialand. En effet, les cinq combattants du MLB, qui avaient pris position dans l'école alors que les cours avaient lieu, avaient ouvert le feu sur des soldats assians qui patrouillaient dans la zone. Considérant que l'école est devenue un objectif militaire et que les membres du MLB sont des cibles légitimes, le commandant en chef de l'armée d'Assialand ordonne aussitôt une attaque aérienne sur l'école. Le résultat est dramatique : plus de 200 enfants sont tués en plus des cinq membres du MLB et le bâtiment scolaire est complètement détruit.

L'Assialand et le Burukland sont tous les deux parties aux quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977.

Q 17. Considérant uniquement les faits entre les élections législatives de 2012 et novembre 2013, que peut-on affirmer ?

- A. Il existe un CANI entre l'Assialand et l'ethnie buruk, au sens de l'article 3 commun et par conséquent cet article s'applique.
- B. Il existe un CANI entre l'Assialand et le MLB au sens du PA II, dès lors que les manifestations ont dégénéré en affrontements, qu'il y a plusieurs victimes et que la police n'est plus suffisante pour faire face à l'insurrection.
- C. Il existe un CANI entre L'Etoile Brillante et le MLB au sens de l'article 3 commun et par conséquent cet article s'applique.
- D. Aucune de ces réponses n'est exacte.

Q 18. Considérant uniquement les faits situés entre novembre 2013 et février 2014 (inclus), que peut-on affirmer ?

- A. Si le MLB est suffisamment organisé comme cela semble être le cas, il existe un CANI entre Assialand et le MLB au sens de l'article 3 commun.
- B. Si le MLB est suffisamment organisé comme cela semble être le cas, il existe un CANI entre Assialand et le MLB au sens du PA II.
- C. A partir du moment où le MLB déplace son quartier général sur le territoire du Burukland, il existe un CAI entre Assialand et le MLB au sens de l'article 2 commun.
- D. A partir du moment où le MLB déplace son quartier général sur le territoire du Burukland, il existe un CAI entre Assialand et Burukland au sens de l'article 2 commun.

Q 19. Considérant uniquement les faits à partir du mois de mars 2014, que peut-on affirmer ?

- A. Il existe un CANI entre l'Assialand et le MLB au sens de l'article 3 commun. Par conséquent, cet article s'applique.
- B. Il existe un CAI entre l'Assialand et le MLB (donc le Burukland) car ce dernier est visiblement un organe du Burukland. Les Conventions de Genève s'appliquent, ainsi que les PA I et II.
- C. Il existe un CAI entre l'Assialand et le Burukland au sens de l'article 2 commun. Par conséquent, les Conventions de Genève s'appliquent.
- D. Il existe un CAI entre l'Assialand et le MLB car ce dernier est visiblement un organe du Burukland. Les Conventions de Genève et le PA I s'appliquent.

Q 20. Concernant le bombardement du quartier général du MLB qui a lieu le 25 mars 2014, que peut-on affirmer ?

- A. En DIH, un quartier général militaire peut toujours être pris pour cible.
- B. En l'espèce, le quartier général du MLB semble remplir les critères de l'objectif militaire.
- C. En DIH, il est interdit, dans la mesure du possible, de placer des objectifs militaires à l'intérieur ou à proximité des zones fortement peuplées.
- D. Un objectif militaire peut être attaqué même s'il est attendu que cela entraîne des dommages collatéraux.

Q 21. Concernant le bombardement du quartier général du MLB qui a lieu le 25 mars 2014, que peut-on affirmer ?

- A. L'attaque d'un objectif militaire qui entraînerait beaucoup plus de pertes civiles que prévu peut être licite en DIH.
- B. La mort de civils ne constitue pas nécessairement une preuve que le DIH a été violé.
- C. En l'espèce, si le commandant de l'armée d'Assialand considère les pertes collatérales comme non excessives par rapport à l'avantage de décapiter le commandement du MLB, il n'a pas violé de DIH.
- D. En l'espèce le commandant de l'armée assiane n'a pas rempli toutes les obligations de précaution avant l'attaque.

Q 22. Concernant le bombardement de l'école qui a lieu le 4 avril 2014, que peut-on affirmer ?

- A. Une école est un bien civil par nature qui doit être présumé le rester à moins de rapporter la preuve du contraire.
- B. Une école est un bien civil qui ne peut jamais être pris pour cible.
- C. La présence de combattants du MLB dans l'école est suffisante pour prouver la contribution militaire effective de cette école aux opérations de MLB/Burukland et justifie donc, à elle seule, d'en faire un objectif militaire.
- D. En cas de doute, un bien normalement affecté à un usage civil est présumé ne pas être utilisé en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire.

Les questions 22 à 24 sont fondées sur le cas pratique suivant :

L'auteur français Antoine de Saint-Exupéry était aviateur et journaliste.

Lors de son service militaire, en 1922, il devient observateur d'aviation (il est démobilisé l'année suivante après un accident). Il est ensuite engagé dans une compagnie aérienne privée (comme pilote pour transporter du courrier, puis chef d'escale) ; c'est à cette période qu'il commence à écrire. Devenu journaliste, il couvre la guerre civile espagnole en 1936 en tant que correspondant de guerre.

Pendant la Seconde guerre mondiale, il devient capitaine de l'armée de l'air française dans un groupe aérien de reconnaissance (le « groupe 2/33 »). Après l'armistice de juin 1940, il rejoint les troupes françaises combattant au sein de l'armée américaine suite à l'entrée en guerre des États-Unis. En 1943, il reprend du service dans l'armée française (notamment dans le « groupe 2/33 » dans lequel il avait servi en 1939-1940).

Le 31 juillet 1944, il décolle pour une mission de reconnaissance photographique, qui a pour but de tracer des cartes précises en vue du débarquement prévu en Provence (dans le sud de la France). Il ne revient pas de sa mission et les circonstances de sa mort demeurent, encore aujourd'hui, mystérieuses.

Supposons que le DIH actuel s'applique à cette situation.

Q 23. A quel moment aurait-il pu être fait prisonnier de guerre ?

- A. En 1926.
- B. En 1936.
- C. En 1940, avant l'armistice.
- D. En 1940, après l'armistice.

Q 24. Dans quelles circonstances sa mort aurait-elle été causée par une violation du DIH ?

- A. Selon son propre témoignage, le pilote allemand Host Rippert aurait abattu l'appareil de Saint-Exupéry au-dessus de la Méditerranée depuis son avion.
- B. D'après une enquête menée suite à la découverte des vestiges de son appareil en mer, il aurait été abattu juste après avoir sauté en parachute de son avion en feu.
- C. Pour certains auteurs, il aurait survécu à un accident d'avion et serait mort en captivité de suites de ses blessures. Faute de médecin français dans le camp où il aurait été interné, le personnel sanitaire présent aurait pu refuser de le soigner.
- D. Suite à l'écrasement de son appareil en mer, il aurait nagé jusqu'au rivage et il se serait rendu. Il aurait été fusillé dans un camp de prisonniers, suite à sa condamnation à mort pour tentative d'évasion.

Code candidat

Nom

Prénom

Remarques :

Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir.
Vous devez cocher à l'intérieur des cases sans les dépasser de la manière suivante.



	A	B	C	D	E
Q1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q8	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q16	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q20	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q21	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q22	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q23	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	A	B	C	D	E
Q24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CORRECTION